



*Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.*

## Troisième concours

2<sup>ème</sup> épreuve d'admissibilité : Economie

**Meilleure copie**

**Note : 17/20**

Ministère des finances  
Direction Générale des Entreprises  
Groupe de travail sur l'attractivité  
de la France  
Le rapporteur

Paris, le 23 août 2016

### Note à l'attention du groupe de travail

Objet : Attractivité de la France, contexte et pistes pour son développement

Alors qu'une reconfiguration probable des échanges et des investissements directs étrangers (IDE) en raison de la sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne (UE) à moyen terme ouvre des opportunités, l'attractivité de la France apparaît contrastée : 1<sup>ère</sup> place européenne pour les IDE dans le secteur industriel mais 27<sup>ème</sup> position pour le climat des affaires selon la Banque mondiale.

L'attractivité des investissements, des capitaux et des populations constitue un facteur essentiel du développement économique des pays avancés mais aussi du bien-être social de leurs populations par ses effets pro-concurrentiels.

Aussi, alors que la France dispose d'atouts reconnus mais aussi des points d'amélioration importants, il semble nécessaire de renforcer et compléter les politiques de promotion et de spécialisation des territoires et de soutien des IDE.

La présente note vise à :

- i) rappeler l'enjeu de l'attractivité pour la France alors que sa position apparaît contrastée de manière générale et inégale selon les différents déterminants

- ii) proposer des pistes de renforcement des politiques économiques, financières et institutionnelles et de les compléter au niveau réglementaire d'une part et fiscal sur le moyen terme d'autre part

\*                      \*  
   \*

(1). Essentielle, l'attractivité de la France apparaît contrastée en raison d'un positionnement inégal selon ses déterminants multiples

(1 – 1) Élément essentiel du développement des pays avancés, l'attractivité de la France est contrastée suivant l'indicateur considéré

Dans un contexte d'ouverture des économies et de prévalence des échanges nord-nord, l'attractivité est un facteur essentiel de performance des économies avancées et de bien-être de leurs populations. La mobilité accrue des facteurs de productions (principalement le capital et le travail qualifié) implique pour les pays avancés de savoir les retenir et les attirer. D'une part, les investissements contribuent à la croissance par l'effet accélérateur (hausse de l'offre) et multiplicateur (hausse de la demande) à court terme et à la hausse du progrès technique à long terme (seul déterminant de la croissance à cet échelle). De plus, l'arrivée de travailleurs qualifiés contribue à la hausse de la demande à court terme et à la hausse du capital humain à long terme.

D'autre part, l'approfondissement du commerce intrabranche a des effets pro-concurrentiels qui haussent le bien-être social par la baisse des prix et une plus grande variété.

Aussi, elle permet aux pays avancés, par ces effets, de se maintenir à la frontière technologique, condition de leur croissance économique.

Toutefois, l'attractivité doit s'appréhender selon plusieurs indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, aux effets différenciés à court et long terme :

- aspects quantitatifs : la principale censure est celle des IDE comparativement aux économies équivalentes.
- aspects qualitatifs : il s'agit de mesurer l'appréciation des investisseurs étrangers de différents éléments déterminants de l'attractivité que ce soit de manière détaillée à l'instar du Tableau de bord de l'attractivité de la France réalisée par Business France ou pour constituer des indicateurs synthétiques comme la Banque Mondiale

Si les aspects quantitatifs sont représentatifs d'une attractivité de court terme, ils sont largement dépendants d'autres facteurs comme les taux de change, les taux d'intérêt,... qui influent sur les stratégies financières de court terme. Ainsi la baisse des IDE en France en 2013 (- 80% sur les flux entrants) est à relativiser car procède essentiellement d'opérations financières internes aux multinationales.

Il est alors pertinent d'analyser les indicateurs qualitatifs pour mesurer la perception de long terme de l'attractivité de la France.

À cet égard, si la France paraît bien positionnée quant aux flux et stocks d'IDE, elle apparaît en retrait pour le climat des affaires en général et en ce qui concerne les activités de R & D (Recherche et développement), essentielles à la croissance de long terme.

- Flux et stock d'IDE : en 2013, la France apparaît au 4<sup>ème</sup> rang mondial du stock d'IDE entrants. Toujours en 2013, si le flux d'IDE entrant a chuté, elle dépasse l'Allemagne en ce qui concerne les IDE en capital social (nouvelles implantations et prises de participation.). Elle occupe en 2014 la première place des IDE dans le secteur industriel et les IDE créateurs ont cru de 8% cette année là.

- Indicateurs qualitatifs : la France, malgré ses performances, apparaît ici mal classée. Elle se place à la 27<sup>ème</sup> position de l'indicateur « Doing Business » de la Banque Mondiale en 2015 alors que l'Allemagne est à la 15<sup>ème</sup> place. Le tableau de bord de l'attractivité de Business France montre un retard d'évaluation des déterminants de la R & D (hors incitation fiscale et personnel de R & D), notamment une 8<sup>ème</sup> place (sur 14) dans l'intensité de R & D ou les avantages dans les TIC. Enfin la composition des IDE renforce ce constat avec une prépondérance des activités financières, manufacturières et immobilières.

Ainsi la France, si elle se maintient dans le groupe des pays avancés, connaît une position moyenne parmi ceux-ci. Dommageable à long terme, ce constat s'explique par les déterminants de l'attractivité.

\*

(1.2) Cette appréciation de l'attractivité française s'explique par un positionnement inégal de la France selon ses différents déterminants, variables selon l'échelle et l'activité considérées

Les déterminants de l'attractivité, dans les pays avancés, varient fortement selon l'échelle économique considérée ; les flux étudiés : investissement productif, investissement en R & D, travailleurs, touristes et retraités ; et le secteur géographique :

- En premier lieu, l'échelle économique est significative :
  - au niveau macroéconomique : en ce qui concerne la France, pays avancé et ouvert aux échanges internationaux, les investisseurs vont être sensibles, de manière classique, à la rentabilité financière donc aux taux d'intérêt. De plus, alors que le droit est produit de manière centralisée, ils vont s'intéresser à la charge administrative, au droit du travail, à la charge fiscale. Toutefois, cette dernière est contrebalancée au niveau « meso » économique
  - au niveau mesoéconomique : les investisseurs vont être particulièrement sensibles aux effets d'agglomération et donc à la spécialisation en pôles d'activité pour bénéficier d'externalités positives, de coûts moindres et de taille de marché conséquente.  
 Ensuite, c'est à cette échelle que les biens publics vont être évalués (même si le niveau macroéconomique influe fortement) : infrastructure, éducation, enseignement supérieur  
Ce niveau est particulièrement déterminant pour la France : en tant qu'économie ouverte aux barrières tarifaires et non-tarifaires faibles, les effets d'agglomération surpassent les effets de la fiscalité
  - au niveau microéconomique : il s'agit ici d'une évaluation de la rentabilité projet par projet par les investisseurs où les pouvoirs publics ont moins d'impact
- En second lieu, il faut nuancer cette analyse par activités et secteurs géographiques.
  - en ce qui concerne l'investissement en R & D la croissance au niveau macroéconomique va être plus déterminante ainsi que le financements disponibles (importance du capital risque) et la réglementation quant à la création d'entreprise.
  - en ce qui concerne les travailleurs, les infrastructures (notamment éducation et transport) jouent un rôle déterminant
  - enfin, concernant les zones géographiques, les dotations initiales en capital et en travail, ainsi que le patrimoine, vont influencer sur l'attractivité qui pourra être plus capitalistique, de R & D ou touristique. Cet effet est renforcé dans une logique de spécialisation des territoires

Selon ces critères déterminants, le positionnement contrasté de la France s'explique :

- les facteurs évalués positivement : qualité biens publics et en particulier des infrastructures, capital-humain, taille du marché, productivité du travail
- les facteurs évalués négativement : fiscalité de l'entreprise, réglementation du travail en la croissance

Ainsi les facteurs positifs expliquent l'attractivité pour l'industrie manufacturière ou le tourisme mais sont contrebalancés par les facteurs négatifs en ce qui concerne l'innovation et la R & D (croissance et difficultés à croître pour les jeunes entreprises en raison de la réglementation du travail et des effets de seuil de la fiscalité) et de manière général par le droit du travail

Pour bénéficier des effets d'agglomération et améliorer l'attractivité de la France, plusieurs réformes ont été mises en œuvre

\* \*

(2.) Si des politiques ambitieuses ont été mises en œuvre pour renforcer l'attractivité, elles doivent être prolongées et complétées notamment en matière réglementaire, financière puis fiscale

(2.1) Un ensemble d'instruments a été mis en œuvre de spécialisation, de simplification, de soutien et de promotion de l'économie française mais doit être prolongé

En premier lieu, diverses réformes ont été mises en œuvre aux plans économiques, financier, fiscal et institutionnel (au sens réglementaire et législatif) :

- au plan économique : la création déjà ancienne des pôles de compétitivité vise à bénéficier des effets d'agglomération
- au plan financier : la mise en œuvre des Plans d'investissement d'avenir (PIA) à partir de 2010 visait à relancer l'investissement tout en accompagnant cette logique de spécialisation. Le plan « Juncker » de 315 Mds complète ce dispositif
- au plan fiscal : la création du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) ainsi que le pacte de solidarité viennent alléger la charge fiscale
- au plan institutionnel : le « choc de simplification » ainsi que les réformes du dialogue social et du droit du travail visent à simplifier les démarches

En second lieu, ces réformes ont été renforcées par :

- des mesures ciblées sur des secteurs à haute valeur ajoutée : label et ensemble d'instruments « French Tech » (liés aux PIA) ; campagne creative France pour promouvoir la R & D française.
- des mesures transverses pour améliorer l'information aux investisseurs : Ainsi la création de Business France vise à mieux faire connaître l'économie française et renforcer son attractivité. Ceci est complété au niveau gouvernementale par des actions ciblés vers les grands réseaux comme le Forum économique mondiale.

Toutefois, certaines de ces mesures sont récentes et doivent encore produire des effets pour juger de leur pertinence. Ainsi la réforme du droit du travail doit encore être mise en œuvre.

Piste 1 : Mesurer dans le temps les effets des réformes, notamment du travail, et privilégier la stabilité des normes, nécessaires aux anticipations des investisseurs.

Enfin, malgré la simplification règlementaire et les mesures fiscales incitatives, la France demeure mal classée selon ces critères.

\*

(2.2) En raison de la contrainte budgétaire, l'effort à court terme doit être porté sur l'amélioration de la charge administrative et à moyen terme sur la fiscalité et le financement dans un cadre européen

À court terme, alors que la France a déjà mis en œuvre un allègement de plus de 40 Mds de charges fiscales pour 2017 et lancé un troisième PIA dans un contexte contraint, il apparaît nécessaire de concentrer les efforts sur la simplification de la réglementation. Celle-ci demeure en effet élevé dans les classements internationaux malgré les progrès accomplis.

Piste 2 : Prolonger les travaux de simplification, notamment en intensifiant le recours à la dématérialisation.

Limites : sécurité juridique et coût d'apprentissage pour les acteurs.

Piste 3 : Sous l'égide de Business France et de la Direction générale des Entreprises, promouvoir les travaux de simplification et mettre en place des structures territorialisées d'accompagnement

Limites : coût de ce type de dispositif qui pourrait dès lors être confié à l'administration déconcentrée.

À moyen terme, la fiscalité pourrait être harmonisée avec celle des pays de l'UE et les programmes d'investissement intensifiés. En effet, la contrainte budgétaire française impose de mener une action coordonnée au niveau européen

Piste 4 : S'assurer de l'avancement des travaux d'harmonisation de la fiscalité des entreprises au niveau de l'UE notamment avec la relance du projet ACCIS à fin 2016 (harmonisation des assiettes et du taux de l'impôt sur les sociétés)

Limites : difficultés à obtenir un accord politique toutefois le contexte paraît plus favorable avec le départ du Royaume-Uni et la volonté commune de lutte contre l'optimisation fiscale

Piste 5 : Peser dans les négociations pour la prolongation du plan d'investissement stratégiques (plan « Juncker ») avec une enveloppe financière élargie à l'aune des besoins d'investissement de la Stratégie Europe 2020 (1000 Mds € d'ici 2020 selon le livre vert de la Commission en 2013)